



Conseil communautaire du 14 septembre 2021 : Procès-verbal de réunion.

Assemblée convoquée en session ordinaire

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Nombre de délégués communautaires en fonction	59
Présents	50
Pouvoirs	5
Votants	55
Absents	9
Suppléés	1

59 Conseillers communautaires en exercice

50 Conseillers communautaires présents :

Mmes : G. AUGRY, G. BOUYER, M-C. CHEMINET, J. COLAS, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, B. FILLATRE, C. MEMIN, N. MEMIN, M. MOUSSERION, L. NOIRAUT, M. PHELIPPON, L. POUVREAU, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires

MM : F. AUDOUX, J. AUGRIS, J. BEAU, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, J-C. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, R. COOPMAN, L. DORET, M. ECALLE, P. ESTEVE, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, L-M. GROLLIER, J-P. GUERY, G. JALADEAU, J. LAFRECHOUX, R. LATU, P. LECAMP, J-P. MAURY, J-M. MERCIER, P. MOIGNER, R. MORISSET, T. NEEL, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires, T. BRIS, membre suppléant

10 Conseillers communautaires absents dont :

5 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : V. BEGUIER à L. POUVREAU, P. BELLIN à L. POUVREAU, P. CHAUMILLON à C. MEMIN, F. DUPUY à C. MEMIN, S. VERGNAUD à F. BOCK,

4 Conseillers communautaires excusés : G. BOSSEBOEUF, P. BOSSEBOEUF, A. FONTENEAU, G. JARASSIER

1 Conseiller communautaire suppléé : J-P. BERNARD suppléé par T. BRIS

<p>14/09/2021 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande un moratoire à tout projet de développement de parc éolien quel que soit leur taille sur le territoire de la Communauté de Communes ; - Décide d'inscrire le Moratoire dans le PCAET du Civraisien en Poitou et le faire approuver dans le cadre du SRADETT dans la mesure où les objectifs sont atteints en ce qui concerne le déploiement de l'éolien sur le Civraisien en Poitou ; - Sollicite une information des projets sur tout le territoire du Civraisien en Poitou et demande aux conseils municipaux concernés par les projets le retour de leurs délibérations ; - Décide de mettre en œuvre cette délibération et son argumentation dans le suivi de tous les projets du territoire ; - Décide de saisir SRD sur notre moratoire et notre volonté de limiter le déploiement des parcs éoliens sur notre territoire 	<p>44 pour 7 contre 3 « blanc » 1 abstention</p>
-------------------------	---	--

<p>14/09/2021 2</p>	<p>- Autorise le Président à signer l'accord-cadre passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (territoire de Gençay)</p> <table border="1" data-bbox="347 241 1235 589"> <thead> <tr> <th>N° de classement des offres examinées</th> <th>Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOT 1</td> <td>Déclaration sans suite du pouvoir adjudicateur pour motif d'intérêt général pour mauvaise définition des besoins et en raison des offres dépassant les sommes budgétairement allouées. Relance de la procédure en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert</td> </tr> <tr> <td>LOT 2</td> <td>SUEZ RV SUD OUEST</td> </tr> <tr> <td>LOT 3</td> <td>SUEZ RV SUD OUEST</td> </tr> <tr> <td>LOT 4</td> <td>GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT</td> </tr> <tr> <td>LOT 5</td> <td>Déclaration d'infructuosité pour cause d'absence d'offres. Relance en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.</td> </tr> <tr> <td>LOT 6</td> <td>SARL PROTEC</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Constate l'absence d'offre pour le lot n°5 - traitement de la ferraille et des métaux issus de la plateforme de la déchetterie, de déclarer conformément à la commission d'appel d'offres l'infructuosité pour absence d'offre et de mettre en œuvre la possibilité prévue par l'article R2122-22 du code de la commande publique en autorisant la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;</p> <p>- Prend acte de la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du lot n°1 traitement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant issu de la plateforme de la déchetterie et la relance de ce lot en nouvelle procédure formalisée sur appel d'offres ouvert</p>	N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	LOT 1	Déclaration sans suite du pouvoir adjudicateur pour motif d'intérêt général pour mauvaise définition des besoins et en raison des offres dépassant les sommes budgétairement allouées. Relance de la procédure en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert	LOT 2	SUEZ RV SUD OUEST	LOT 3	SUEZ RV SUD OUEST	LOT 4	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT	LOT 5	Déclaration d'infructuosité pour cause d'absence d'offres. Relance en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.	LOT 6	SARL PROTEC	<p>Unanimité</p>																																																																												
N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)																																																																																											
LOT 1	Déclaration sans suite du pouvoir adjudicateur pour motif d'intérêt général pour mauvaise définition des besoins et en raison des offres dépassant les sommes budgétairement allouées. Relance de la procédure en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert																																																																																											
LOT 2	SUEZ RV SUD OUEST																																																																																											
LOT 3	SUEZ RV SUD OUEST																																																																																											
LOT 4	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT																																																																																											
LOT 5	Déclaration d'infructuosité pour cause d'absence d'offres. Relance en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.																																																																																											
LOT 6	SARL PROTEC																																																																																											
<p>14/09/2021 3</p>	<p>- Accepte de recourir à un contrat de concession de travaux pour le projet de construction de la bulle de tennis de Couhé</p>	<p>Unanimité</p>																																																																																										
<p>14/09/2021 4</p>	<p>- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)</p>	<p>Unanimité</p>																																																																																										
<p>14/09/2021 5</p>	<p>- Procède à l'effacement de dette et donc à l'annulation définitive des créances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit de procéder à l'effacement de dette et donc l'annulation définitive des créances suivantes pour le budget général et le budget autonome ordures ménagères : <table border="1" data-bbox="371 1335 1200 1570"> <caption>EFFACEMENT DE DETTES :</caption> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>PRENOM</th> <th>ADRESSE</th> <th>REFERENCES</th> <th>MONTANT</th> <th>BUDGET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ATELIER DU CAILLOU</td> <td></td> <td>8 rue André Bayard 86400 Civray (atelier relais à Charroux</td> <td>3124705056</td> <td>7152,21</td> <td>Activités économiques (loyers)</td> </tr> <tr> <td>ROSELE</td> <td>JULIEN</td> <td>11 rue St Avoird 86160 Gençay</td> <td>3156888510</td> <td>133</td> <td>Budget général (accueil de loisirs)</td> </tr> <tr> <td>CHEVAILLIER</td> <td>ALEXANDRA</td> <td>17 av de la Gare 86400 St Savioir</td> <td>3171148454</td> <td>299</td> <td>Collecte et traitement des OM</td> </tr> <tr> <td>CHEVAILLIER</td> <td>ALEXANDRA</td> <td>17 av de la Gare 86400 St Savioir</td> <td>3171148454</td> <td>299</td> <td>Budget général (accueil de loisirs)</td> </tr> <tr> <td>PAILLAT</td> <td>Philippe</td> <td>8 Rue de Rochebeaul 86250 Charroux</td> <td>3169981585</td> <td>196</td> <td>Collecte et traitement des OM</td> </tr> <tr> <td>BRUNET GILLES</td> <td>JEROME PASCALE</td> <td>15 rue des Plantes 86160 Gençay</td> <td></td> <td>449,53</td> <td>Collecte et traitement des OM</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit de procéder à l'effacement de dette et donc l'annulation définitive des créances suivantes pour le budget annexe activités économiques : <table border="1" data-bbox="355 1619 1131 1854"> <thead> <tr> <th>Nature juridique</th> <th>Exercice</th> <th>Nom du redevable</th> <th>somme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Société</td> <td>2005</td> <td>REV 0 SARL</td> <td>184,07</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>7,70</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2012</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>8,02</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2013</td> <td>EME DEVELOPMENT SARL</td> <td>175,67</td> </tr> <tr> <td>Société</td> <td>2016</td> <td>ZETA 86</td> <td>34 072,25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>35 326,06</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET	ATELIER DU CAILLOU		8 rue André Bayard 86400 Civray (atelier relais à Charroux	3124705056	7152,21	Activités économiques (loyers)	ROSELE	JULIEN	11 rue St Avoird 86160 Gençay	3156888510	133	Budget général (accueil de loisirs)	CHEVAILLIER	ALEXANDRA	17 av de la Gare 86400 St Savioir	3171148454	299	Collecte et traitement des OM	CHEVAILLIER	ALEXANDRA	17 av de la Gare 86400 St Savioir	3171148454	299	Budget général (accueil de loisirs)	PAILLAT	Philippe	8 Rue de Rochebeaul 86250 Charroux	3169981585	196	Collecte et traitement des OM	BRUNET GILLES	JEROME PASCALE	15 rue des Plantes 86160 Gençay		449,53	Collecte et traitement des OM	Nature juridique	Exercice	Nom du redevable	somme	Société	2005	REV 0 SARL	184,07	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	7,70	Société	2012	EME DEVELOPMENT SARL	8,02	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67	Société	2016	ZETA 86	34 072,25			TOTAL	35 326,06	<p>Unanimité</p>
NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET																																																																																							
ATELIER DU CAILLOU		8 rue André Bayard 86400 Civray (atelier relais à Charroux	3124705056	7152,21	Activités économiques (loyers)																																																																																							
ROSELE	JULIEN	11 rue St Avoird 86160 Gençay	3156888510	133	Budget général (accueil de loisirs)																																																																																							
CHEVAILLIER	ALEXANDRA	17 av de la Gare 86400 St Savioir	3171148454	299	Collecte et traitement des OM																																																																																							
CHEVAILLIER	ALEXANDRA	17 av de la Gare 86400 St Savioir	3171148454	299	Budget général (accueil de loisirs)																																																																																							
PAILLAT	Philippe	8 Rue de Rochebeaul 86250 Charroux	3169981585	196	Collecte et traitement des OM																																																																																							
BRUNET GILLES	JEROME PASCALE	15 rue des Plantes 86160 Gençay		449,53	Collecte et traitement des OM																																																																																							
Nature juridique	Exercice	Nom du redevable	somme																																																																																									
Société	2005	REV 0 SARL	184,07																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	7,70																																																																																									
Société	2012	EME DEVELOPMENT SARL	8,02																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2013	EME DEVELOPMENT SARL	175,67																																																																																									
Société	2016	ZETA 86	34 072,25																																																																																									
		TOTAL	35 326,06																																																																																									
<p>14/09/2021 6</p>	<p>- Fixe le montant du loyer mensuel pour la Maison du n°8 rue Saint-Hilaire à Surin (86250) à hauteur de 458.91 € TTC pour la partie privative et 222.04 € TTC par chambre (3 chambres) y compris partie commune soit un total de 1 125.03 € TTC ;</p> <p>- Fixe le montant du loyer mensuel pour la Maison du n°6 rue Saint-Hilaire à Surin (86250) à hauteur de 435 € TTC pour la partie privative</p>	<p>Unanimité</p>																																																																																										

	<p>et 222.04 € TTC par chambre (3 chambres) y compris partie commune soit un total de 1 101.12 € TTC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixe le montant du loyer du studio (13,18 m²) au tarif forfaitaire de 30 € / mois ; - Précise que les frais liés aux fluides sont à la charge exclusive des accueillants - Autorise le Président à signer les baux avec Mme Marie Benjamil pour la maison n° 6 et Mme Esther Benjamil pour la maison n°8 	
14/09/2021 7	<ul style="list-style-type: none"> - Fixe le montant des redevances d'occupation des baux professionnels de la maison de santé de Savigné (86400), 12 route de Loing, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Dr Bailloux, bureau N° 4 : 306.39 €ht • Dr Daiguemorte, bureau N° 3 : 315.56 €ht • Dr Guillaud, bureau N°2 : 273.78 €ht Auxquels s'ajoutera une provision pour charges de 32€ ttc mensuelle ; - Précise que la Communauté de Communes remboursera au locataire les frais de ménage pour la quote-part des parties communes lui incombant. - Autorise le Président à signer les baux commerciaux avec les professionnels concernés 	Unanimité
14/09/2021 8	<ul style="list-style-type: none"> - Décide d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 01/01/2022 	53 pour 2 contre
14/09/2021 9	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le plan de financement définitif de l'opération de financement du dossier de modernisation et d'extension de la déchetterie de Couhé avec le nouveau montant de participation Leader revu à la hausse (232 619,53 €) ; - Autorise le Président à déposer une nouvelle demande d'aide au titre du programme LEADER 2014-2020 	Unanimité
14/09/2021 10	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve la demande de dotation complémentaire LEADER 2014-2020 à hauteur de 150 000 € pour l'année 2021 	Unanimité
14/09/2021 11	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le principe d'un dépôt de candidature Inter-fonds commune à l'échelle « Sud-Vienne » regroupant la CC du Civraisien en Poitou et la CC Vienne et Gartempe ; - Autorise la commission des politiques contractuelles et Président du GAL du Civraisien en Poitou à entamer un travail préparatoire d'élaboration d'une stratégie locale de développement commune entre les deux territoires 	Unanimité
14/09/2021 12	<ul style="list-style-type: none"> - Approuve la réalisation d'une évaluation du programme LEADER 2014-2020 conjointement avec la CdC Vienne et Gartempe, à l'échelle du Sud-Vienne ; - Décide d'un cahier des charges précisant les missions exactes d'évaluation réalisé conjointement par les deux GALS, - Décide de confier la coordination du groupement de commande à la CDC Vienne et Gartempe ; - Autorise le Président à signer la convention d'accord cadre du groupement de commande ; - Autorise la CdC Vienne et Gartempe, en tant que coordonnateur du marché, à lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur l'évaluation intermédiaire du programme LEADER 2014-2020, à signer le marché et tous les documents afférents, y compris d'éventuels avenants et à lancer une nouvelle procédure en cas de consultation infructueuse ; 	Unanimité

	- Autorise le Président à déposer une demande de financement sur les crédits européens FEADER dans le cadre du programme LEADER																																														
14/09/2021 13	- Attribue une subvention de 1200 € à l'association <i>La Belle Adresse</i> à Gençay	Unanimité																																													
14/09/2021 14	- Approuve la mise en œuvre du projet d'aménagement de la voirie de la ZAE des Elbes à Saint-Pierre d'Exideuil en 2021 et 2022 ; - Autorise le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat sur les crédits DETR 2021 pour la somme de 61 908 € (35 %)	Unanimité																																													
14/09/2021 15	- Vote les attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessous : <table border="1" data-bbox="347 495 1232 880"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montants proposés</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CULTURE ET EDUCATION</td> <td>1 375.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LA COMPAGNIE DES SANS LOGIS</td> <td>375 €</td> <td>Pass 'Association 2020/2021 (15 licenciés à 25€)</td> </tr> <tr> <td>RASED LUSIGNAN/COUHE</td> <td>1 000 €</td> <td>Fonctionnement année scolaire 2020/2021</td> </tr> <tr> <td>SPORTS ET LOISIRS</td> <td>6 166.20 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AS CES ANDRE BROUILLET</td> <td>400 €</td> <td>Pass 'UNSS 2020/2021 (40 licenciés à 10€)</td> </tr> <tr> <td>AS CES JEAN JAURES</td> <td>691.20 €</td> <td>Pass 'UNSS 2020/2021 (72 licenciés à 9.60€)</td> </tr> <tr> <td>GF FOOT SUD 86</td> <td>à 575 €</td> <td>Pass 'Association 2020/2021 (148 licenciés à 23€)</td> </tr> <tr> <td>HANDBALL CLUB CHARROUX</td> <td>325 €</td> <td>Pass 'Association 2020/2021 (13 licenciés à 25€)</td> </tr> <tr> <td>SHOTOKAN KARATE GENÇAY</td> <td>225 €</td> <td>Pass 'Association 2020/2021 (9 licenciés à 25€)</td> </tr> <tr> <td>UTC COUHE</td> <td>950 €</td> <td>Pass 'Association 2020/2021 (38 licenciés à 25€)</td> </tr> <tr> <td>SOCIAL ET SOLIDARITE</td> <td>60 000.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACTI'START</td> <td>60 000 €</td> <td>Conversion 2019/2020/2021</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL :</td> <td>67 541.20 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montants proposés	Remarques	CULTURE ET EDUCATION	1 375.00 €		LA COMPAGNIE DES SANS LOGIS	375 €	Pass 'Association 2020/2021 (15 licenciés à 25€)	RASED LUSIGNAN/COUHE	1 000 €	Fonctionnement année scolaire 2020/2021	SPORTS ET LOISIRS	6 166.20 €		AS CES ANDRE BROUILLET	400 €	Pass 'UNSS 2020/2021 (40 licenciés à 10€)	AS CES JEAN JAURES	691.20 €	Pass 'UNSS 2020/2021 (72 licenciés à 9.60€)	GF FOOT SUD 86	à 575 €	Pass 'Association 2020/2021 (148 licenciés à 23€)	HANDBALL CLUB CHARROUX	325 €	Pass 'Association 2020/2021 (13 licenciés à 25€)	SHOTOKAN KARATE GENÇAY	225 €	Pass 'Association 2020/2021 (9 licenciés à 25€)	UTC COUHE	950 €	Pass 'Association 2020/2021 (38 licenciés à 25€)	SOCIAL ET SOLIDARITE	60 000.00 €		ACTI'START	60 000 €	Conversion 2019/2020/2021	TOTAL GENERAL :	67 541.20 €		Unanimité			
	Montants proposés	Remarques																																													
CULTURE ET EDUCATION	1 375.00 €																																														
LA COMPAGNIE DES SANS LOGIS	375 €	Pass 'Association 2020/2021 (15 licenciés à 25€)																																													
RASED LUSIGNAN/COUHE	1 000 €	Fonctionnement année scolaire 2020/2021																																													
SPORTS ET LOISIRS	6 166.20 €																																														
AS CES ANDRE BROUILLET	400 €	Pass 'UNSS 2020/2021 (40 licenciés à 10€)																																													
AS CES JEAN JAURES	691.20 €	Pass 'UNSS 2020/2021 (72 licenciés à 9.60€)																																													
GF FOOT SUD 86	à 575 €	Pass 'Association 2020/2021 (148 licenciés à 23€)																																													
HANDBALL CLUB CHARROUX	325 €	Pass 'Association 2020/2021 (13 licenciés à 25€)																																													
SHOTOKAN KARATE GENÇAY	225 €	Pass 'Association 2020/2021 (9 licenciés à 25€)																																													
UTC COUHE	950 €	Pass 'Association 2020/2021 (38 licenciés à 25€)																																													
SOCIAL ET SOLIDARITE	60 000.00 €																																														
ACTI'START	60 000 €	Conversion 2019/2020/2021																																													
TOTAL GENERAL :	67 541.20 €																																														
14/09/2021 16	Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique FAIRE « Sud Vienne », l'Assemblée : - Donne mandat à la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe pour : ↳ Être chef de file pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique FAIRE « Sud Vienne » ; ↳ Candidater à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional ; ↳ Lancer la consultation pour le recrutement du prestataire dans le cadre d'une procédure de marché public	Unanimité																																													
14/09/2021 17	- Autorise le Président à signer la convention de création d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public de prestations intellectuelles de réalisation d'une étude territoriale multi-flux sur le traitement des déchets	Unanimité																																													
14/09/2021 18	- Décide de créer les emplois, ci-dessous, pour les besoins des services de la Communauté de Communes <table border="1" data-bbox="347 1518 1232 1977"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Cat</th> <th>Grade</th> <th>Nbre</th> <th>Temps de travail</th> <th>Service</th> <th>Au titre de</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sportive</td> <td>A</td> <td>Conseiller des activités physiques et sportives</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>Culture Sport</td> <td>Promotion interne</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>C</td> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>Comptabilité</td> <td rowspan="5">Avancement de grade</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>C</td> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>RH</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>C</td> <td>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>OM</td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>C</td> <td>Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>Enfance jeunesse</td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>C</td> <td>Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe</td> <td>1</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>Rivières</td> </tr> </tbody> </table>	Filière	Cat	Grade	Nbre	Temps de travail	Service	Au titre de	Sportive	A	Conseiller des activités physiques et sportives	1	35/35 ^{ème}	Culture Sport	Promotion interne	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	Comptabilité	Avancement de grade	Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	RH	Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}	OM	Animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}	Enfance jeunesse	Animation	C	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	Rivières	Unanimité
Filière	Cat	Grade	Nbre	Temps de travail	Service	Au titre de																																									
Sportive	A	Conseiller des activités physiques et sportives	1	35/35 ^{ème}	Culture Sport	Promotion interne																																									
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	Comptabilité	Avancement de grade																																									
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	RH																																										
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}	OM																																										
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}	Enfance jeunesse																																										
Animation	C	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	Rivières																																										
14/09/2021 19	- Décide le recours aux contrats d'apprentissage :	Unanimité																																													

	<i>Service concerné</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée du contrat</i>	<i>Age de l'apprenti</i>	<i>1^{ère} année de contrat</i>	<i>2^{ème} année de contrat</i>																														
	Culture / Sport	BPJEPS AAN (Activité Aquatique et Nautique)	1 an	26 ans	13 715 €	/																														
	Rivières	BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature) ou GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau)	2 ans	19 ans	15 299 €	15 299 €																														
	Communication	Bachelor Communication et Stratégies Digitales	1 an	20 ans	15 212 €	/																														
	- Autorise le Président à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage																																			
14/09/2021 20	- Autorise le Président à signer la convention de travaux n°21-06- (opération n°61 DIG Clain) avec le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud							Unanimité																												
14/09/2021 21	- Approuve la mise en œuvre du projet de restauration et d'illumination des façades de l'abbaye de Charroux en 2021 et 2022 ; - Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement :							Unanimité																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NATURE DES DEPENSES</th> <th>COUT HT</th> <th>RECETTES</th> <th>COUT HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>• Etude de faisabilité artistique, technique et financière pour l'installation d'une vidéo pérenne sur le site – ALCOLEA & Cie, association PASOA</td> <td>19 630,00 €</td> <td>• Maître d'ouvrage (CCCP) : 20%</td> <td>82 517,77 €</td> </tr> <tr> <td>• Travaux de restauration des façades - SARL AEDIFICIO (Maçonnerie/enduits/pierres de taille, menuiserie/peinture)</td> <td>182 403,63 €</td> <td>• Conseil Départemental de la Vienne (ACTIV 2 année 2020) : 9,05% <i>Assiette dépenses éligibles : 202 033,63 € (19 630 + 182 403,63)</i></td> <td>37 300,00 €</td> </tr> <tr> <td>• Création et installation de la vidéo sur les façades (Estimatif ALCOLEA & Cie)</td> <td>210 555,22 €</td> <td>• Conseil Régional NA (Crédits DATAR / LEADER ou « opération globale de valorisation de sites patrimoniaux) : 20% <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i></td> <td>82 517,77 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Etat (FNADT) : 33,33% -Tranche 1 : 50 000 € pour restauration façades (182 403,63 € HT) -Tranche 2 : 87 535,60 € pour illumination façades (210 555,22 € HT) <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i> Soit 35% d'aide FNADT</td> <td>137 535,60 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>• Europe (programme LEADER), 17,62 % <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i></td> <td>72 717,71 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td>412 588,85 €</td> <td>TOTAL :</td> <td>412 588,85 €</td> </tr> </tbody> </table>							NATURE DES DEPENSES	COUT HT	RECETTES	COUT HT	• Etude de faisabilité artistique, technique et financière pour l'installation d'une vidéo pérenne sur le site – ALCOLEA & Cie, association PASOA	19 630,00 €	• Maître d'ouvrage (CCCP) : 20%	82 517,77 €	• Travaux de restauration des façades - SARL AEDIFICIO (Maçonnerie/enduits/pierres de taille, menuiserie/peinture)	182 403,63 €	• Conseil Départemental de la Vienne (ACTIV 2 année 2020) : 9,05% <i>Assiette dépenses éligibles : 202 033,63 € (19 630 + 182 403,63)</i>	37 300,00 €	• Création et installation de la vidéo sur les façades (Estimatif ALCOLEA & Cie)	210 555,22 €	• Conseil Régional NA (Crédits DATAR / LEADER ou « opération globale de valorisation de sites patrimoniaux) : 20% <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i>	82 517,77 €			• Etat (FNADT) : 33,33% -Tranche 1 : 50 000 € pour restauration façades (182 403,63 € HT) -Tranche 2 : 87 535,60 € pour illumination façades (210 555,22 € HT) <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i> Soit 35% d'aide FNADT	137 535,60 €			• Europe (programme LEADER), 17,62 % <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i>	72 717,71 €	TOTAL :	412 588,85 €	TOTAL :	412 588,85 €	
NATURE DES DEPENSES	COUT HT	RECETTES	COUT HT																																	
• Etude de faisabilité artistique, technique et financière pour l'installation d'une vidéo pérenne sur le site – ALCOLEA & Cie, association PASOA	19 630,00 €	• Maître d'ouvrage (CCCP) : 20%	82 517,77 €																																	
• Travaux de restauration des façades - SARL AEDIFICIO (Maçonnerie/enduits/pierres de taille, menuiserie/peinture)	182 403,63 €	• Conseil Départemental de la Vienne (ACTIV 2 année 2020) : 9,05% <i>Assiette dépenses éligibles : 202 033,63 € (19 630 + 182 403,63)</i>	37 300,00 €																																	
• Création et installation de la vidéo sur les façades (Estimatif ALCOLEA & Cie)	210 555,22 €	• Conseil Régional NA (Crédits DATAR / LEADER ou « opération globale de valorisation de sites patrimoniaux) : 20% <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i>	82 517,77 €																																	
		• Etat (FNADT) : 33,33% -Tranche 1 : 50 000 € pour restauration façades (182 403,63 € HT) -Tranche 2 : 87 535,60 € pour illumination façades (210 555,22 € HT) <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i> Soit 35% d'aide FNADT	137 535,60 €																																	
		• Europe (programme LEADER), 17,62 % <i>Assiette dépenses éligibles : 392 958,85 € (182 403,63 + 210 555,22)</i>	72 717,71 €																																	
TOTAL :	412 588,85 €	TOTAL :	412 588,85 €																																	
14/09/2021 22	- Nomme Jean-Pascal GUERY membre de la commission thématique « Urbanisme/Habitat »							Unanimité																												

Fait et affiché le 15/09/2021

Le Président



Jean-Olivier GEOFFROY

